

Lausanne, le 04.02.2021

Communiqué de presse

Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) Le PLR Vaud salue la transparence des comptes pour tous les acteurs de la vie politique

Le PLR Vaud a pris connaissance ce matin du projet du Conseil d'Etat sur la révision complète de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Parmi les principales modifications apportées à l'actuelle LEDP figure la transparence financière de la vie politique.

Il est à relever que le PLR Vaud a toujours été favorable à la transparence financière des partis ; transparence qu'il pratique en publiant les comptes, y compris les comptes de campagne lors de ses Assemblées Générales. Cependant, la Direction du parti se montre circonspecte quant aux montants fixés et la manière d'analyser les dons (CHF 3'000.- en provenance de personnes morales et CHF 5'000.- de personnes physiques).

Le PLR Vaud salue le fait que le financement de la vie politique s'appliquera désormais également aux Comités d'organisations prenant part de façon significative à des campagnes d'élection ou de votation telles que les ONG par exemple.

Contacts :

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud, 078 756 10 08

Florence Bettschart-Narbel, vice-présidente du PLR Vaud, 076 347 08 87

Quentin Racine, vice-président du PLR Vaud, 079 843 26 14

Marc-Olivier Drapel, secrétaire général du PLR Vaud, 079 433 30 63